

République Française  
Département : PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement : Arras  
**ECURIE - Commune**

Séance du samedi 29 mars 2025

Délibération N° DE\_2025\_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 24/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE, Marc DERAMBURE, Michèle FOURNIER, Daniel ZYWIECKI  
Représentés : Marck MERCIER représenté par Bruno BRULIN

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Bruno BRULIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délégation urbanisme**

**DELEGATION URBANISME ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME**

*Le Maire d'Ecurie,*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L*

*2122-19 et L 2122-23*

*Vu le code de l'urbanisme,*

*Vu l'article L422-7 du code de l'urbanisme,*

*Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est*

*intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.*

*Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer un adjoint à signer tout document de permis ou de déclaration préalable relevant d'un dossier déposé par le Maire de la commune.*

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :*

*de DELEGUER Monsieur BRULIN Bruno, adjoint au maire, à l'urbanisme et d'assurer en nos lieu et place à l'instruction*

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de réception de l'AR: 04/04/2025

062-216202903-DE\_2025\_010-DE

A G E D I

*d'urbanisme des permis de construire et déclarations préalables déposés par le  
Maire de la commune suivant article  
L422-7 du code de l'urbanisme,*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ  
Président de séance

Bruno BRULIN  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025  
Date de reception de l'AR: 04/04/2025  
062-216202903-DE\_2025\_010-DE  
A G E D I